

BILAN INTERMÉDIAIRE

Personnes présentes :

<i>Bernard Darrées,</i>	<i>Président de la CMN</i>
<i>Laurent Thomas,</i>	<i>élu représentant des CRH</i>
<i>Nathalie Laurent,</i>	<i>élu représentant des CDH</i>
<i>Habd Eddine Sebiane,</i>	<i>élu représentant des clubs</i>
<i>Jeoffrey Tréogat,</i>	<i>salarié Représentant des ETR</i>
<i>Christian Février,</i>	<i>DTN</i>
<i>Christophe Carayon,</i>	<i>DTN Adjoint, référent CRIFH, Grand Est</i>
<i>Myriam Legras,</i>	<i>CTN, référente Occitanie, Normandie, Martinique, Guadeloupe</i>
<i>Emmanuel Buchoud,</i>	<i>CTN, référent PACA, AURAH, BFC, HDF, Réunion</i>
<i>Cédric Garreau,</i>	<i>CTN, référent Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Centre Val de Loire, Bretagne, Guyane</i>
<i>Justine Willart,</i>	<i>secrétariat de la commission</i>

Excusée : Guislaine Westelynck, présidente

1. Renouvellement des membres de la commission pour la paralympiade voté par le comité directeur fédéral

2. Rappels des Objectifs fixés en 2021 par l'Agence Nationale du Sport

- - Répartition des fonds 50/50 Clubs - Comités en 2024
 - ➔ objectif FFH 2021 = 45% à destination des clubs (41,5% en 2020)
- Progression des effectifs de licences
- Enveloppes Dom Tom sanctuarisées par territoire (86701 euros)
- Relance Covid : enveloppe spécifique dédiée non déterminée à date
- Accession au Sport de Haut Niveau : actions contribuant à la détection et à la formation des sportifs
- Augmentation du financement des pratiques féminines de 25% (9000 euros 2020)
- Améliorer le fléchage des actions menées en ZRR et QPV
- Transparence des critères d'attribution

- Inscrire les structures bénéficiaires au Handiguide des Sports
- régulation-lissage des hétérogénéités régionales historiques
- Aide minimum ANS 1500 euros sauf en ZRR
- 4 objectifs opérationnels : plan de relance / développement des pratiques / sport santé / accession au sport de haut niveau

3. Enveloppe 2021 non stabilisée au moment de la CMN

→ Part ANS non communiquée, part FFH non finalisée

→ Budget prévisionnel à ventiler

Rappel : ANS enveloppe 2020 = 1 608 562 euros

Total prévisionnel ANS 2021 = 1 970 000 euros

Fonds fédéraux prévisionnels 2021 sur budget DTN = 160 000 euros

→ Parts réservées

DOM TOM sanctuarisé : 86 701 euros

55% maximum pré-affectés pour les comités sur l'enveloppe ANS

125 000 euros de la part fédérale fléchée sur les comités

35 000 euros de part fédérale conservés pour l'aide aux petits clubs (aide < 1 500)

4. Process de traitement des dossiers

→ Présentation des données et avis par les référents nationaux

→ Constitution des dossiers :

Projet du comité / budget prévisionnel 2021 / grille d'analyse des actions

Données principales présentées et analysées :

- -Respect des prérequis
- -Évolution licences et clubs N-1 et N-2
- -Avis du CRH pour les CDH
- -Conformité du Socle Commun (SC) et des Actions Complémentaires (AC) au regard des feuilles de route.
- -Qualité des actions présentées au regard du projet de la structure.
- -Aide allouée en 2020 / montants demandés en 2021
- -Commentaire du Référent pour la région et CDH
- -Grille d'analyse (0 à 66 points)

→ Questions et délibérations de la commission

- -Propositions de montants pour Socle Commun et Actions Complémentaires (NB : les actions complémentaires ne peuvent dépasser 25% de l'aide allouée)
- -proposition de ventilation du montant global sur les 4 objectifs opérationnels de l'ANS

5. Premier bilan chiffré

- 101 Dossiers reçus (dont 5 nouveaux : Calvados / Eure et Loire / Lot / Vosges / Yonne)
- 93 Soutenus sur fonds ANS
- 6 Soutenus uniquement sur fonds FFH
- 2 Rejetés
- 2 comités n'ont pas fait de demande (contre 6 en 2020)
- 1 142 450€ alloués au titre de l'ANS soit **54,1 %** (l'objectif fixé est de 55% max)

6. Retour aux comités

→ Courrier de Notification comprenant : Enveloppe globale attribuée / répartition part ANS - part FFH / répartition socle commun et actions complémentaires / avis de la commission le cas échéant

→ Documents d'aide à la saisie pour le « Le Compte Asso »

→ Retour individualisé par le référent à chaque coordonnateur d'ETR

7. Notification ANS post commission (cf. courrier d'attribution officiel du 23 mars)

→ Enveloppe ANS totale 2 110 400 euros constituée de :

- -Enveloppe de base 2020 = 1 609 450 euros dont 86701 pour l'outre-mer
- -Enveloppe complémentaire 2021 = 500 950 euros dont 323 150 euros fléchés sur le Plan de relance

→ **Augmentation de 31% de la part ANS par rapport à 2020**

NB : Cette attribution vient récompenser le travail de la commission en 2020, le respect des critères et objectifs de l'ANS, et l'investissement de l'équipe chargée du dossier.

Prochaines échéances

Mi-juin : 2^d session de la commission mixte nationale